LES POINTS CLÉ

VISIO DU CLUB / 11 mars 2025 / 8h30-10h00

club innovation & management

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, QUELLE PLACE POUR L'ETHIQUE ?

L'Unesco met en avant les nombreuses opportunités mais aussi les profondes questions éthiques posées par le développement des intelligences artificielles : rapport à la vérité, gestion et protection des données, impacts environnementaux, réorganisation du travail etc…

Comment intégrer ces questionnements dans nos réflexions aujourd'hui et demain ?

GILLES MOYSE
Docteur en intelligence artificielle

1. CHATGPT, UNE REVOLUTION SOCIALE PUIS TECHNOLOGIQUE

Le lancement de l'IA générative de texte ChatGPT en novembre 2022 a fait parler de l'intelligence Artificielle comme d'une technologie disruptive.

En réalité, l'IA est présente dans nos modes de travail depuis des années. Les entreprises mobilisent des outils au quotidien basés sur des systèmes qui croisent de la donnée. Les utilisateurs grand public aussi.

Par exemple, les modules de recommandations sur google mobilisent de l'IA. Ce sont les IA génératives qui sont nouvelles.

2. GARDER LA MAIN SUR L'IA POUR RESTER ETHIQUE

Pour garantir une certaine éthique dans l'utilisation de l'IA, il est essentiel de comprendre son fonctionnement et de l'encadrer :

- Former les utilisateurs pour éviter une utilisation aveugle et biaisée,
- Conserver une intervention humaine pour superviser, vérifier et valider les décisions des IA,
- Ne pas idéaliser l'IA, elle peut commettre des erreurs et produire des hallucinations (informations fausses mais crédibles).

3. CALCULER C'EST PENSER

Alan Turing a posé les bases de l'intelligence computationnelle. Les premières bases de l'IA traduisaient l'idée que penser c'était compter. Sa machine pouvant tout calculer, il se demande si elle peut donc penser. Dans la conception anglaise de l'intelligence, les machines à calculer sont des machines à penser. Et la machine de Turing, en ce sens, est la première intelligence artificielle.

4. DU MODELE DESCENDANT AU MODELE ASCENDANT

L'une des premières façons d'entraîner des IA a consisté à donner des règles à la machine. Cette façon de faire a échoué sur des tâches complexes. On a opté pour un autre mode de fonctionnement, le mode dit « ascendants ». L'objectif n'est alors pas de donner des règles mais de fournir beaucoup de data pour que l'ordinateur lui-même comprennent les règles par corrélation. Et ça a fonctionné. C'est pour cette raison que la data est si importante pour produire des résultats avec de l'IA.

Pour voir ou revoir l'évènement
Lien évènement

LES POINTS CLÉ

VISIO DU CLUB / 11 mars 2025 / 8h30-10h00

club innovation & management

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, QUELLE PLACE POUR L'ETHIQUE ?

AMELIE JUGAN
Responsable Protection des Données

5. LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION ÉTHIQUE DE PARIS HABITAT

50 collaborateurs de Paris Habitat testent actuellement les cadres d'usages de l'IA dans l'entreprise.
Leurs grandes règles d'une expérimentation éthique sont les suivantes :

- Un cadre strict : Interdiction d'utiliser des données sensibles (santé, NIR…),
- Une supervision humaine obligatoire pour vérifier la pertinence des informations générées,
- Une transparence : Documenter les usages et garantir la conformité avec la CNIL et l'ANSSI.
- N'utiliser aucune donnée de l'organisme dans les outils grand public.

6. LES QUALITÉS À CULTIVER LORS D'UNE EXPÉRIMENTATION SUR L'IA

Pour parvenir à mener à bien une mission d'expérimentation de l'IA, 3 qualités sont primordiales :
1° Avoir une impulsion de la direction pour déterminer comment et dans quelles mesures utiliser l'IA,
2° Avoir de la souplesse car l'identification de tous les cas d'usage n'est pas possible avant de lancer l'expérimentation
3° Être pragmatique car le sujet est complexe, tout le monde l'appréhende et il interroge l'évaluation des risques, la transparence, les biais/discrimination, les données sensibles et l'effectivité des droits des personnes.

7. LE RÔLE D'UN DPO

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) s'assure du respect des droits fondamentaux liés à la vie privée et accompagne les entreprises dans la gestion des risques liés aux données. Il informe et conseille l'entreprise et ses collaborateurs, il s'assure de la conformité de l'entreprise à la réglementation en vigueur, sensibilise et forme les collaborateurs. Il centralise les demandes d'exercice de droit (accès, suppression, etc.) et gère les violations de données. Enfin, il est aussi le contact privilégié de la CNIL notamment en cas de contrôle.

8. LA RIA & RGPD

En travaillant sur l'IA, il faut prendre en compte les règles de la RIA et dans le cas où on manipule des données personnelles, celle de la RGPD.

La Réglementation IA (2024) est la première législation mondiale sur l'IA, qui régule son développement et usage avec une approche par niveaux de risques. La RGPD (2016) est une réglementation européenne sur la protection des données personnelles. Elle comporte 6 principes qui visent à assurer que seules les données nécessaires sont collectées dans un but précis et utile tout en garantissant les droits des personnes.

Pour aller plus loin

- Moyse, G., « Donnerons-nous notre langue au ChatGPT ? », Le Robert, sep 2023
- Russell, S et Norvig, P., « Artificial Intelligence: A Modern Approach
- Zahidi, S. et al., « Future of Jobs Report 2025 », World Economic Forum, jan 2025
- Brian Christian – The Most Human Human: What Artificial Intelligence Teaches Us About Being Alive
- The Imitation Game (2014) – Réalisé par Morten Tyldum, avec Benedict Cumberbatch